

# UATL . Assemblée générale 13/12/2022

## RAPPORT FINANCIER

Ce rapport financier comporte :

A - tableau A. Les comptes 2021-2021 comparés à ceux de 2020-2021 (présentation synthétique)

B - tableau B. Les comptes 2021-2022 comparés au budget qui avait été présenté à l'AG 2021

C - les commentaires du trésorier sur le tableau B.

D - un extrait des comptes plus détaillés présentés par notre expert-comptable. Cet extrait

- complète les tableaux A et B (comptes de résultat)

- présente le bilan comptable de l'UATL (ses fonds propres, ses dettes, ses créances)

Le document complet peut être communiqué sur demande.

Ces documents ont été présentés au Conseil d'Administration du 17 novembre 2022 par M. G Gaillard, Expert-Comptable, Cabinet In Extenso, et par le Trésorier. Ils montrent que la situation financière de l'Association est saine : pas d'emprunt, des capitaux propres de 315 258 € (le fond associatif), soit plus d'une année de fonctionnement, et une trésorerie qui permet sans difficulté de payer les sommes dues (au personnel, aux fournisseurs, aux prestataires de service,...).

A l'issue de cette présentation et de la discussion qui a suivi, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a arrêté les comptes (c'est-à-dire : a considéré qu'il n'y avait pas lieu d'apporter des corrections, et que ce seront les comptes soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale).

L'Assemblée Générale doit approuver ces comptes arrêtés par le Conseil d'Administration. Une fois les comptes approuvés, ceux-ci sont définitivement enregistrés.

Le vote de l'assemblée générale porte sur l'approbation des comptes et l'affectation du résultat de l'exercice, 26 604 €, en augmentation des fonds propres de l'association (le fond associatif).

Alain Bourgeois, trésorier.